

## Etre parents délégués

Lors des réunions de début d'année, ils sont cooptés ou élus par l'ensemble des parents de la classe. Ainsi désignés, ils acceptent alors que leurs coordonnées téléphoniques ou courriel soient communiquées aux autres familles de la classe (notamment par le biais du site du collège) de façon à pouvoir être contactés en cas de besoin. Les parents délégués pourront être interpellés sur des éléments liés à la vie de l'établissement (organisation scolaire, relations entre élèves ou avec les professeurs...). Le rôle de parents délégués est avant tout un travail de collaboration avec l'équipe éducative pour faire que la vie dans la classe et au collège se passe au mieux.

### Leur rôle :

- Participer à une réunion de début d'année pour bien connaître et comprendre le rôle des parents délégués
- Servir d'intermédiaire entre les parents et le collège
- Chercher à s'informer de l'actualité du collège, avoir une bonne connaissance de ce qui se vit dans l'établissement. Son rôle doit être positif pour permettre le dialogue, apaiser les tensions en cas de conflit.
- Apporter des idées permettant de renforcer la coopération éducative entre familles et professeurs en participant notamment aux 2 conseils d'établissement annuels. Cette instance n'est pas décisionnaire mais contribue à apporter des idées, des suggestions.
- Représenter les parents lors des conseils de classe des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mi semestres :
  - Faire le dépouillement de questionnaires diffusés avant les conseils de classe et en présenter la synthèse (résumé de quelques lignes) en début de conseil
  - Effectuer pour les familles un compte-rendu des réponses ou réflexions faites sur la classe par les parents, les élèves, les professeurs. Ce document est communiqué aux parents.
- Représenter les parents lors des conseils de discipline
- Participer à une réunion de fin d'année pour faire le bilan de leur rôle, suggérer des idées permettant d'améliorer le fonctionnement de l'établissement, préparer les questionnaires de l'année suivante.

### Quelques remarques :

- Les parents délégués doivent veiller à retransmettre l'avis de l'ensemble des familles (être attentifs à ne pas donner trop d'importance à l'avis d'une seule famille). Il peut être intéressant de synthétiser les réponses (la majorité pense, plus de la moitié des avis, dans l'ensemble...) plutôt que d'énumérer tous les résultats un à un (voir exemple donné).
- Il n'est pas dans leur rôle d'intervenir sur l'approche pédagogique (contenus et méthodes de travail en classe), chaque enseignant restant libre de ses choix pédagogiques.
- Si des difficultés sont à signaler concernant un enseignant ou un élève, il est préférable de le faire directement soit au professeur lui-même, soit par l'intermédiaire du professeur principal ou du chef d'établissement. Il peut être utile de rappeler aux familles qu'un rendez-vous avec un professeur est souvent la meilleure façon de résoudre un problème.
- Le compte-rendu réalisé à l'issue des conseils de classe sera communiqué au secrétariat de l'établissement par mail en version modifiable TRAITEMENT DE TEXTE (pas de fichier PDF). Il pourra être légèrement modifié (à la demande du professeur principal ou du chef d'établissement) si un élément n'est pas le reflet exact de ce qui a été évoqué lors du conseil ou pour apporter un complément de réponse à une question posée. En cas de modification importante, une validation sera demandée aux parents délégués avant diffusion.

## Déroulement des conseils de classe

- Les parents sont invités aux conseils de mi-semestre uniquement.
- Ces conseils sont organisés en deux parties :
  - le conseil de classe qui permet de parler de la classe et du collège de façon globale. C'est à cette partie que sont invités délégués élèves et délégués parents. Durée : 30 min environ.
  - le conseil des élèves où un bilan de mi-semestre de chaque élève est réalisé. Seuls les professeurs et le représentant de la vie scolaire participent à cette 2<sup>nd</sup>e partie.
- Les conseils de classe débutent en général soit à 17h soit à 18h30.
- En conseil :
  - Les élèves sont invités à parler en premier pour présenter la synthèse de leur bilan de semestre effectué en heure de vie de classe.
  - Les parents présentent une synthèse des enquêtes et des retours des familles.
  - Les professeurs donnent un avis sur la classe concernant leur matière.
  - Un échange s'engage entre parents, élèves et professeurs autour d'éventuelles questions. Si des réponses sont apportées les élèves en font un compte-rendu en vie de classe, et les parents l'ajoutent à leur synthèse qu'ils renvoient au secrétariat.
- Suite au conseil le compte-rendu sera communiqué aux parents.

## Conseil d'établissement

- Les participants :
  - Parents délégués
  - Représentants de l'APEL et OGEC
  - Acteurs de la pastorale
  - Représentants des professeurs et personnels OGEC

A noter, les élèves délégués auront parfois la même réflexion à mener sur le sujet abordé mais dans une instance propre (conseil de délégués) et avec un mode d'animation adapté.

- Pour faire quoi ?

Le conseil d'établissement n'est pas décisionnaire. La réflexion menée permet un apport d'idées permettant de renforcer la coopération entre parents et personnels de l'établissement. Les sujets choisis concernent l'éducation des enfants, la vie et le fonctionnement de l'établissement, le rôle de parent et d'éducateur...